

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Après avoir brièvement rendu compte des scènes de désordres dont la ville de Turin vient d'être le théâtre, la *Gazette officielle du royaume* du 31 janvier s'exprime ainsi :

« Néanmoins c'a été là un grave scandale. Le gouvernement, dans une ville comme Turin, n'aurait jamais supposé possible une telle insulte à une fête du roi, où la société la plus choisie et les représentants des puissances amies se trouvaient réunis. Mais il sent de son devoir de déclarer ici que, partageant les sentiments de sa milice qui a dispersé les agitateurs, cette noble ville, non-seulement n'a pas pris part à l'ignoble démonstration, mais qu'elle n'a qu'une voix pour la condamner et pour en rejeter toute la responsabilité sur la poignée d'insensés qui, par des actes excessivement répréhensibles, tentent d'en compromettre le nom et le passé glorieux. »

On écrit de Londres que, dans un meeting tenu le 31 janvier à Leeds, le vicomte Amberley, fils aîné du comte Russell, a prononcé en faveur de la réforme un discours très-radical. Il est curieux, dit la correspondance que nous citons, de voir le fils d'un noble lord s'attaquer à la pairie et à la Chambre des lords.

La *Correspondance provinciale* de Berlin, 1^{er} février, soir, dit que le projet de loi relatif à l'obligation du service militaire sera présenté sous peu de jours. Il paraît avoir été décidé qu'il serait soumis d'abord à la Chambre des députés.

Les délibérations qui ont eu lieu au sein du gouvernement prussien seraient, assure-t-on, assez avancées pour permettre, dans un temps assez rapproché, la communication des conditions et des demandes indispensables que la Prusse veut voir garanties, avant de prendre des décisions ultérieures sur les destinées des duchés de l'Elbe.

S. Exc. le ministre des finances du cabinet danois a présenté au Rigsraad un projet de loi pour l'abolition de tous les droits de transit en Danemark.

Les journaux de Madrid ont toute raison de croire que la [prochaine] malle du Pacifique apportera les bases d'un arrangement entre l'Espagne et le Pérou, arrangement auquel travaillent non-seulement les représentants du Chili et de Buenos-Ayres, mais aussi les chargés d'affaires de France, d'Angleterre et des Etats-Unis.

« L'argument principal en faveur d'une solution amicale, dit la *Epoca*, est la présence dans le Pacifique de la magnifique escadre envoyée par le gouvernement espagnol, et la nécessité impérieuse où se trouve le Pérou de rentrer en possession des îles Chinchas. »

Un autre argument que ne fait pas ressortir la feuille madrilène, c'est la crainte toute naturelle qu'éprouve le Pérou de se voir abandonné de toutes les républiques voisines, au cas d'une guerre.

Les dernières nouvelles d'Amérique nous apprennent que M. Blair, après avoir séjourné quarante-huit heures à Richmond, était re-

venu à Washington dans la soirée du 16 janvier, à bord du steamer *Don*, de la flotille du Potomac.

On se préoccupait beaucoup dans les cercles politiques du résultat de sa visite aux autorités confédérées, mais malgré tous les commentaires des journaux américains, qui veulent toujours paraître bien renseignés, on ne savait encore rien de certain à ce sujet.

On écrit de Québec, le 20 janvier :

Le Parlement canadien s'est réuni hier. Le gouvernement a annoncé la présentation d'un projet de loi tendant à prendre des mesures contre les réfugiés politiques qui abusent de l'hospitalité qu'ils reçoivent sur le territoire du Canada.

Nos relations avec Madagascar, un moment interrompues par suite des événements tragiques qui ont fait monter sur le trône la reine Ranavaloa, vont être renouvelées et établies sur des bases plus solides, il faut l'espérer, que par le passé. C'est, du reste, la reine elle-même qui a pris l'initiative de cette politique nouvelle à l'égard de la France. Nous apprenons, en effet, qu'elle a envoyé une mission qui doit arriver prochainement à Marseille, et qui serait, assure-t-on, chargée de régler, par une convention, les relations commerciales que nous entretenons avec ce pays, et les réclamations que nous avons adressées à son gouvernement.

Le projet de loi sur la décentralisation administrative a été voté par le conseil d'Etat dans sa séance de samedi. Le même jour, le conseil

d'Etat a terminé l'examen du budget rectificatif de 1865 et du budget extraordinaire de 1866.

On lit dans la *France centrale* :

« Son Em. le cardinal Antonelli, dans une lettre adressée à Mgr l'évêque d'Orléans, le 24 janvier, avant que sa brochure fût arrivée à Rome, déclare que la condamnation des erreurs proscrites par l'encyclique du 8 décembre ne doit troubler en rien la conscience des catholiques, ni les empêcher de remplir leurs devoirs de bons citoyens, de prêter et de tenir le serment à la constitution de leur pays où se trouve garantie la liberté civile des cultes. »

D'autre part, Son Exc. Mgr Chigi, nonce apostolique, vient d'adresser à Mgr Dupauloup la lettre suivante, que nous empruntons aussi à la *France centrale* :

« Paris, 26 janvier.

» Monseigneur,

» Je viens de lire votre magnifique travail sur la convention du 15 septembre et sur l'encyclique du 8 décembre, et j'en suis ravi. Veuillez en agréer, monseigneur, mes félicitations les plus empressées et les plus sincères. Je vais tout de suite communiquer ce remarquable écrit à Sa Sainteté et à S. Em. le cardinal Antonelli. Mais si Votre Grandeur voulait elle-même en envoyer un exemplaire au souverain pontife, je suis comme toujours à sa disposition. Mon courrier partira samedi soir. Je ne puis pas finir, monseigneur, sans vous exprimer toute ma reconnaissance pour cette nouvelle preuve, que vous venez de donner à l'Eglise et au saint-siège, de votre zèle et de votre dévouement, et pour le puissant appui que vous

FRUILLÉTON.

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Nos amis se regardèrent avec stupéfaction.
— Quel est donc ce Nicaise ? demanda M. Delaroche en s'adressant à Antoine. Serait-ce le bûcheron que vous avez défendu devant la cour d'assises ?
— Oui, c'est lui, répondit Bruno. Le pauvre homme, depuis cette affaire, ne paraît pas avoir recouvré complètement l'usage de la raison. On abuse de sa faiblesse d'esprit pour le persécuter. On l'accuse de jeter des sorts, et il croit à la funeste influence que la sottise lui attribue. Innocent et bon, il est le souffre-douleur des habitants du pays.
— Avez-vous compris l'avertissement qu'il nous a donné ? demanda Gustave.
— S'il a l'esprit dérangé, répondit M. Delaroche, cet avertissement s'explique de lui-même.

Cet incident, sans inquiéter beaucoup le cortège, mit fin aux conversations. Chacun réfléchit, en aparté, sur le singulier avis du bûcheron. Les dispositions des habitants, à la sortie du village, n'avaient pas paru des meilleures. Que s'était-il passé depuis ?

Les promeneurs hâtèrent le pas. Ils eurent bientôt traversé la forêt. En débouchant sur la route, ou plutôt dans la rue, ils virent les villageois aller et venir avec animation, puis se former en groupes devant leurs maisons.

— Que signifie ce rassemblement ? s'écria l'oncle Nicolas en s'avançant vers les groupes. L'ennemi est-il à nos portes ?

Les villageois interpellés s'entre-regardèrent sans répondre, puis ils se dispersèrent.

Le l'autre côté du chemin, Antoine n'était pas plus heureux : il demanda les motifs du rassemblement ; on ne lui fit que des réponses évasives. L'attitude des habitants n'était pas, du reste, celle du défi ou de l'insulte : le plus grand nombre avait l'air soucieux.

Le cousin Gaillard, témoin du peu de succès des tentatives de pourparlers d'Antoine et de l'oncle Nicolas, voulut se mettre de la partie.

— Eh mais, ils lèvent comme des volées de canards sauvages quand on les approche, dit-il. Voyons donc, voyons donc ! seraient-ils vraiment retournés à l'état de nature ?

Il alla vers un groupe.

— Holà ! Hé ! mes amis, s'écria-t-il, vous savez la nouvelle ? On a formé le projet de transporter nos montagnes de l'autre côté du Rhin.

On ne lui répondit pas ; mais les visages exprimèrent la surprise et l'inquiétude.

— Je me trompais, se dit Gaillard ; ils ne sont pas changés.

Le maître d'école, n'obtenant pas de réponse à ses questions, revint bouleversé de colère.

— Sur mon âme, s'écria-t-il d'un ton tragique, il me semble que je voyage dans les champs Elyséens, au milieu d'ombres. C'est une conjuration !

En approchant de la ferme, Gaillard aperçut Pillou qui cherchait à se cacher derrière les groupes.

— Si c'est une conjuration, dit-il, en voici le chef !

— Ah ! c'est toi le Catilina ? fit le maître d'école en allant à l'usurier avec vivacité. Eh bien, va te coucher, je te le conseille !

— C'est bon, c'est bon, monsieur Patoche, ré-

pondit Pillou en regardant Antoine avec un méchant sourire, rira bien qui rira le dernier.

IX. — L'EXPLICATION DU SOURIRE DE M. PILLOU.

Antoine, étant avocat, avait eu occasion de défendre devant les tribunaux un malheureux paysan poursuivi par des créanciers trop avides ; il l'avait fait avec succès ; d'autres victimes étaient alors venues lui confier leurs causes.

Généreux et droit de caractère, incapable de refuser l'appui de son talent, et prompt à se révolter contre l'injustice, Antoine avait été, de cette façon, institué par les circonstances le défenseur d'office des pauvres campagnards que rongeaient l'usure.

L'examen de leurs affaires lui avait révélé la profondeur du mal.

Il avait vu qu'une partie de la population, la partie laborieuse et féconde, était dévorée sans merci par quelques parasites.

De ce moment, saisi de pitié pour les abeilles, et d'indignation contre les frelons, il s'était voué de tout cœur, avec une abnégation passionnée, à la destruction du fléau. Il y avait consacré son temps, ses forces, son talent ; ses succès lui avaient acquis un renom redouté, et créé, il faut bien le dire, plus

apportez de nouveau et si à propos à la cause du saint-père.

Daignez accepter ces sentiments très-incères avec ceux de ma haute et affectueuse considération.

FLAVIO,
Archevêque de Mire, nonce apostolique.

Les évêques de Chartres et de Belley ont adressé des circulaires à leur clergé au sujet de l'encyclique.

Mgr l'évêque de La Rochelle, en adressant son mandement de carême à M. le ministre des cultes, accompagne ce document d'une lettre où il exprime le vœu que les malentendus, qui se sont élevés entre l'Église et l'État, ne tardent pas à se dissiper.

Le *Courrier du Gard* nous annonce que Mgr O'Crucice, évêque de Marseille, va publier une brochure intitulée : *Opinion de l'Église romaine sur la liberté*. C'est une apologie de l'encyclique.

Nous empruntons au *Phare de la Loire* la correspondance suivante :

Paris, 1^{er} février.

M. de Bismark ne joue plus à cache-cache ; nous savons à n'en point douter qu'il veut annexer les duchés à la Prusse, et nous sommes certains que l'Autriche consent à cette annexion.

Mais elle n'y consent qu'en principe : elle n'empêche pas la Prusse de s'agrandir et de procurer à l'Allemagne un débouché sur la mer du Nord et sur la mer Baltique, mais en échange elle désire que la Prusse et l'Allemagne lui garantissent la possession de la Vénétie, attendu, dit-elle, que la Confédération germanique n'a pas moins d'intérêt à avoir des ports sur l'Adriatique que sur les mers du Nord.

Le raisonnement de l'Autriche, il faut en convenir, ne manque pas de justesse ; mais, d'un autre côté, on conçoit aisément que la Prusse refuse de donner une garantie qui pourrait l'obliger, à un moment donné, aux sacrifices les plus onéreux.

Quant aux États secondaires, ils ont eu si peu à se louer de la conduite des deux grandes puissances depuis l'ouverture des hostilités avec le Danemark, qu'ils ne sont pas tentés de venir en aide à l'une ou à l'autre ; ils seraient plutôt disposés à tirer vengeance des affronts qu'ils ont reçus, et l'on ne peut en conscience leur en vouloir de garder rancune à la Prusse et à l'Autriche.

Dans cette situation, M. de Bismark a pris le parti de faire traîner les choses en longueur, et ce système lui a réussi assez bien jusqu'ici. Vienne un moment où l'Autriche se trouvera dans l'embarras, et la Prusse en obtiendra ce qu'elle voudra, même en n'offrant que des compensations dérisoires.

Seulement, il pourra bien arriver alors qu'une ou plusieurs puissances étrangères

mettent le holà et empêchent la Prusse et l'Autriche de modifier l'équilibre européen dans une de ses bases essentielles.

La question vénitienne est l'une de celles qui se poseront fatalement un jour ou l'autre ; les puissances que la solution de cette question intéresse, feront évidemment tout leur possible pour avoir affaire à l'Autriche seule et non point aussi à la Prusse et à la Confédération germanique.

On ne tient pas assez compte à Vienne de cette situation, et il en peut résulter de graves complications.

De l'Autriche au Mexique il n'y a pas loin, comme vous savez, et ce qui touche au Mexique nous intéresse plus que personne. Sachez donc que l'empereur Maximilien est en train, lui aussi, de se brouiller avec Rome ; il veut déclarer biens de l'État toutes les propriétés ecclésiastiques, et le *Monde* trouve que cela est triste, que le nonce du pape ne peut pas négocier un concordat sur cette base, que cela fait beau jeu aux États-Unis.

Je dois démentir un bruit que certaines feuilles ont accueilli avec trop de facilité. On a prétendu que l'encyclique avait été publiée à l'insu et même contre la volonté du cardinal Antonelli ; j'apprends d'une source digne de foi que cette assertion n'a pas le moindre fondement. Non-seulement le cardinal Antonelli ne s'est pas opposé à la publication de l'encyclique, mais encore il a assisté plusieurs fois aux séances de la congrégation du Saint-Office où ce document a été discuté et formulé en même temps que le *syllabus*.

Certaines personnes ont été étonnées d'apprendre que la mission de répondre aux cardinaux devant le Sénat était confiée à un financier, M. Vuitry ; ces personnes ignorent probablement que le président actuel du conseil d'État a été directeur au ministère des cultes en 1847, sous le ministère de M. Hébert.

Un journal étranger, assez hostile à M. Duruy, annonce que ce ministre aurait remis un mémoire à l'Empereur pour lui signaler les dangers de l'accroissement des maisons religieuses d'éducation.

J'ignore si cette nouvelle est exacte, mais je crois pouvoir vous garantir que M. Duruy est bien décidé à faire présenter au Corps-Législatif un projet de loi sur l'instruction gratuite. L'instruction obligatoire ne viendra que plus tard.

La grande soirée du prince Napoléon est décidément fixée au 11 ; il y aura, dit-on, profusion de fleurs ; les invités sont au nombre de 1,800 ; on dansera.

Nous nous empressons de publier le document suivant que M. Ferdinand de Lesseps a adressé aux chambres de commerce de France

et que nous empruntons au journal *l'Isthme de Suez*. L'importance du fait qui y est signalé, n'a pas besoin de commentaires.

A MM. les président et membres de la Chambre de commerce de...

Paris, le 31 janvier 1865.

Messieurs,

Une première communication est ouverte entre la Méditerranée et la mer Rouge.

Depuis le 1^{er} janvier, un service journalier de batelage est établi de Port-Saïd à Suez et d'Ismalia à Zagazig. Il dessert en même temps toutes les stations intermédiaires de l'isthme.

Je viens de faire plusieurs tournées sur la ligne des travaux ; dans chacune d'elles j'ai constaté et fait constater par de nombreux visiteurs de distinction qui m'avaient fait l'honneur de m'accompagner, la facilité du trajet.

Sur une grande barque portant vingt-cinq à trente personnes, et remorquée par la chaloupe à vapeur que la Compagnie doit à la libéralité de S. A. I. le prince Napoléon, nous avons parcouru, en vingt-quatre heures, les 150 kilomètres qui séparent les deux mers.

Ces faits m'ont paru de nature à provoquer l'attention des diverses chambres de commerce que l'exécution du canal de Suez intéresse sous tant de rapports.

Le moment est venu où le commerce doit se préparer pour l'ouverture du canal maritime à la grande navigation ; et, dès à présent, la Compagnie de Suez l'appelle à étudier avec elle les moyens de tirer parti d'un batelage qui peut déjà effectuer des transports entre les deux mers sur une ligne d'eau continue, offrant au minimum une profondeur de 1^m 20 et une largeur de 15 mètres.

Dans ce but, l'administration de la Compagnie a l'honneur de vous proposer, messieurs, de choisir un délégué chargé de se rendre en Egypte, afin de vous soumettre un rapport sur l'état actuel des travaux, sur les perspectives que présente leur achèvement prochain, et plus particulièrement sur les ressources que peut fournir actuellement au commerce l'établissement d'un batelage pour le transport des personnes et des marchandises.

En vue de ces opérations, la Compagnie a commandité dix petits remorqueurs à vapeur qui, dans quatre mois, doivent être rendus sur les lieux.

J'espère que ces circonstances éveilleront la sollicitude de la chambre de commerce de..., et si elle veut bien nous prêter le concours que nous lui demandons, il conviendrait que le délégué de son choix fût rendu à Alexandrie le 6 du mois d'avril prochain.

Je serai moi-même en Egypte pour recevoir MM. les délégués ; je m'empresserai de leur faciliter tous les moyens d'inspecter les tra-

voux de l'isthme, et de mettre à leur disposition les renseignements qu'ils jugeront nécessaires pour l'accomplissement de leur mission.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le président de la Compagnie universelle du canal de Suez,

FERD. DE LESSEPS.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 31 janvier 1865.

Mon cher Directeur,

Ne soyez pas trop exigeant en fait de nouvelles, je vous en prie. Pour la chronique comme pour les affaires, il y a des semaines grasses et des semaines maigres. Celle que nous venons de traverser appartient à la dernière catégorie.

Eh, quoi ! me direz-vous, dans ce Paris si vaste, dans cette foule ondoyante et diverse, de Batignolles à Montrouge, et de Neuilly à Vincennes, la chronique ne trouve pas à recueillir, en toute une longue semaine, quelque fait saillant, quelque anecdote caractéristique ! Il ne vous est pas né un grand homme nouveau, dramatique, romancier, peintre, poète, comédien ou acrobate ? Aucune mode nouvelle n'a surgi ? Aucune excentricité ne s'est révélée ?

Hélas ! non, mon cher Directeur. Aucun fait extraordinaire n'est parvenu à ma connaissance.

Parmi les modes, chose étrange, la semaine n'a amené aucune révolution dans ce frivole empire. A moins qu'on ne veuille compter pour telle l'innovation qu'un certain nombre de piétons ont introduite ces jours-ci dans la toilette masculine. Je veux parler des bottes fortes et des jambières de cuir dans lesquelles on emprisonne la jambe pour la préserver de l'humidité et du froid. Il y a trois ou quatre ans, l'homme ingénieux qui s'avisait le premier de cette précaution utile et saine, pour traverser les quais et les boulevards transformés en une nappe liquide, était traité d'original, et comparé au célèbre *Bas-de-Cuir*, l'un des héros de Cooper.

Aujourd'hui, l'excentricité est devenue presque banale, et j'avoue que, par ce mois de janvier, mêlé de tempête, de pluie et de neige, qui fait de la capitale un vaste marécage, bottes fortes et jambières sont une coutume hygiénique des plus recommandables. Le célèbre Bastien, qui avait de si belles bottes, était un homme intelligent. Voilà tout ce que Paris offre de nouveau à l'heure qu'il est.

Mais les bottes fortes appelant le feutre empanaché et la culotte courte, je ne désespère pas de voir reparaître insensiblement les modes de nos aïeux.

On assure que l'Impératrice ne recevra plus qu'une fois cette année, le lundi 13 février. Pendant le carême, il y aura quatre concerts aux Tuileries.

Le bal qui a eu lieu vendredi aux Tuileries a été très-brillant. Les toilettes excentriques n'y manquaient pas. Parmi les nouvelles beautés qui s'y sont révélées, on a principalement remarqué la duchesse Castiglione-Colonna. Elle attirait tous les regards par le charme de sa personne et l'éclat de sa toilette. L'Impératrice n'a pas paru à ce bal. Elle est, dit-on, souffrante, et il lui est ordonné d'éviter les longues veilles. L'Empereur, lui-même, paraissait un peu fatigué ; il s'est retiré dans ses appartements particuliers plus tôt que d'habitude.

Le bal donné samedi, par M. et M^{me} Vuitry, à l'hôtel de la Présidence du conseil d'État, était des plus brillants. M. le ministre président le conseil d'État et M^{me} Vuitry en ont fait les honneurs avec une gracieuse affabilité. Toute l'élite du monde parisien avait répondu à leur appel, et parmi les notabilités qui se pressaient dans les salons, on remarquait tous les ministres et les membres du conseil privé.

d'ennemis implacables que d'amis sûrs.

Les bonnes gens qu'il arrachait aux ongles des usuriers lui étaient reconnaissants pendant un jour, les usuriers condamnés lui vouaient une haine éternelle ; les uns étaient disposés à le défendre à la manière des moutons, les autres à le déchirer à la façon des loups.

Antoine n'avait pas rencontré Pillou sur son chemin, mais des compères de cet industriel, attaqués par le généreux avocat, avaient été contraints de rendre gorge.

Pillou avait perdu de cette manière des gains non moins importants qu'illicites. Lui-même avait été condamné à la prison, non pas, il est vrai, sur les plaidoieries de Bruno, mais par le tribunal où Bruno était entré depuis en qualité de juge, et dont il était devenu président.

Il y avait dans tout cela plus de mauvaises raisons qu'il n'en fallait pour justifier une bonne haine de la part d'un homme du caractère de Pillou.

Cette explication donnée, nous reprenons notre récit.

X. — LE TRIBUNAL DE FAMILLE.

Une voiture avait amené la famille Delaroche. A

peine rentré de la promenade, M. Delaroche ordonna d'atteler pour le départ.

Il ne paraissait pas enchanté de sa visite ni des observations qu'il avait pu faire.

Gustave, sincèrement attaché à Guillemette, et plein d'estime pour Antoine, chercha vainement par de bruyantes démonstrations d'amitié envers la famille Bruno, et par des réflexions gaies sur les incidents de la journée, à dissiper la froideur de son père, ou du moins à en atténuer les effets.

Léonie souriait du bout des lèvres, et des larmes perlaient dans les yeux de Guillemette. Mathurin et Madeleine avaient l'air stupéfait. Antoine semblait obsédé d'une inquiétude douloureuse. Il n'y avait guère que Claude dont la bonne humeur ne parût pas altérée ; mais le brave enfant dissimulait son chagrin, dans la crainte d'augmenter les soucis de son frère aîné.

Les deux familles se séparèrent sans qu'on eût parlé mariage.

— Enfin, dit Antoine, après le départ des visiteurs, je vais savoir la vérité. Où est Pierre ?

Pierre se tenait dans un coin de la salle, silencieux et inaperçu.

Assis sur un banc, sombre, pâle, le front courbé,

et comme écrasé sous le poids d'une souffrance mystérieuse, il ressemblait à la statue de Garraud personnifiant le Remords.

Il se leva et alla se placer devant Antoine, les lèvres serrées, les narines frémissantes, le regard plein d'un dédain farouche.

— La vérité ! s'écria-t-il d'une voix rauque et tremblante, je vais vous la dire. Aussi bien il y a trop longtemps qu'elle m'étouffe ; j'y succomberais !

— Je la lis sur ta figure et dans l'expression de ton regard, Pierre, dit Antoine avec une profonde tristesse. La rumeur qui t'accuse ne se trompe donc pas ?

— Ce n'est pas ça, répliqua Pierre en frappant du pied.

— Parle alors. Dis-nous que tu es resté le digne fils de notre père, que tu as respecté ses cheveux blancs et conservé pur de tache le nom de la famille, notre nom à tous.

Le père Mathurin et Madeleine, inquiets et troublés de la solennité de ce début, s'assirent l'un près de l'autre, écoutant et regardant attentivement.

(La suite au prochain numéro).

Les danses, fort animées, se sont prolongées jusqu'à trois heures du matin.

Le même jour, c'était la troisième réception de M. le baron et de M^{me} la baronne Haussmann. C'est jeudi prochain que s'ouvre la série des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Vendredi, avait lieu, au ministère de la guerre, le premier des quatre petits bals que M^{me} la comtesse Randon se propose de donner cet hiver. Pour cette soirée, ainsi que pour toutes les soirées du monde officiel, je ne pourrai que répéter ce que je viens de dire plus haut à propos du bal de M. Vuitry. Même grâce, même affabilité, mêmes habitués aussi et même entrain.

M. Baciocchi, qui a été pendant quelques jours à toute extrémité, est maintenant rétabli; on pense qu'il pourra très-prochainement reprendre ses doubles fonctions de premier chambellan et intendant général des théâtres.

Plusieurs journaux annoncent le mariage du duc de Mouchy avec la fille unique du prince de la Cisterne. Ce mariage, au dire de la *Lecture*, doublerait la fortune du jeune duc, qui est de 400,000 livres de rente.

On assure que la blessure de M. le comte de la Rochefoucauld, l'adversaire du comte Talleyrand dans un duel récent, qui n'avait d'abord paru que légère, a pris un certain caractère de gravité, et que le noble malade est parti pour le Midi.

— Le *Moniteur de la Légion d'Honneur* nous fait connaître les nominations et promotions qui ont eu lieu dans l'ordre depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1864, c'est-à-dire pendant l'année qui vient de s'écouler. Ces nominations et promotions donnent un chiffre total de 5,959, qui comprend 3,170 admissions. La ville de Roanne (Loire) a été, en outre, par décret du 7 mai, autorisée à ajouter à ses armes la croix de la Légion d'Honneur, en récompense de la résistance énergique qu'elle a opposée, en 1814, à l'invasion des armées étrangères. Il a été accordé aux sous-officiers et soldats 4,177 médailles militaires, dont une à M. le maréchal Forey. Les promotions se décomposent ainsi : 5 grands-croix, dont 4 dans l'armée et 1 dans l'administration ; 53 grands-officiers, dont 22 dans l'armée, 6 dans l'ordre civil et 5 dans l'administration ; 142 commandeurs, dont 87 dans l'armée, 50 dans l'ordre civil et 25 dans l'administration ; 609 officiers, dont 436 dans l'armée, 90 dans l'ordre civil et 82 dans l'administration. Les 3,170 chevaliers ont été choisis : 2,547 dans l'armée, 514 dans l'ordre civil, 509 dans l'administration.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du 30 janvier dernier, MM. Paul Ratonis et Dajet, ont été nommés membres de

la Commission administrative des Hospices de Saumur, en remplacement de MM. Cadieu et Girard, démissionnaires.

Jendi soir, à 8 heures 1/2, un nouvel incendie s'est déclaré dans la manufacture de cha-pelets de MM. Mayaud frères, de Saumur. Fort heureusement il n'a pas eu de suites graves. Grâce à la promptitude des secours, apportés par les pompiers de notre ville, que commandait M. Joly, capitaine, le fléau n'a pas eu le temps d'étendre ses ravages. Le feu s'était déclaré dans l'atelier de teinturerie et dans le séchoir attenant à la machine à vapeur. Isolé de tous côtés et inondé par quatre pompes qui versaient l'eau abondamment, il a été éteint après une heure de travail. Les deux escadrons de l'Ecole de cavalerie arrivaient au pas de course, amenant leur pompe, mais ils n'ont pas eu la peine de la faire fonctionner : on était déjà maître du feu.

Plusieurs chaînes ont été formées par les habitants; M. le Sous-Préfet, M. le Procureur impérial et diverses autres autorités, dirigeaient les travailleurs, parmi lesquels on remarquait les Frères de la doctrine chrétienne et plusieurs ecclésiastiques. La gendarmerie, la police et la troupe de ligne s'étaient transportées sur les lieux et maintenaient l'ordre aux abords de l'établissement.

Les pertes sont peu considérables, on suppose que cet incendie a été occasionné par le foyer de la machine.

Circulaires de M. le Préfet du Loiret.

Orléans, le 2 février, 11 h. 20, m.

Une crue se manifeste sur la Vienne.

On présume que le maximum sera à Châtellerault de 2 m. 40 le 2 février, vers 2 heures du soir.

La Vienne marquant 1m. 75 le 1^{er} février, à 4 heures du soir.

Hauteur de la Loire à Orléans, 1m. 59.

Pas d'annonce de la Haute-Loire ni du Cher.

Orléans, 2 février, 2 h. 50, s.

Le maximum de la crue de la Vienne, que l'on supposait devoir être de 2 m. 40 à Châtellerault, paraît devoir s'élever à 3 m. 10 c.

On présume qu'il aura lieu le 2 février vers 2 heures du soir.

Aucun avis de la Haute-Loire ni du Cher.

Les deux dépêches qui précèdent ont été affichées hier à Saumur, et la rumeur publique, comme toujours, a augmenté par des récits plus ou moins effrayants, l'importance de la crue. Rien cependant ne doit inspirer de craintes trop sérieuses, tant qu'il n'y a qu'une rivière à donner. Or, les dépêches constatent que la Vienne seule fournit cette eau à la Loire.

A l'échelle du pont Cessart, la Loire a monté hier avec une vitesse de un centimètre et demi à l'heure, jusqu'à midi, où elle a atteint 4^m 20; elle marquait au soir le même chiffre.

Ce matin, au moment de mettre sous presse, elle est à 4^m 30.

Nous publions la liste de MM. les jurés de l'arrondissement de Saumur; appelés à siéger à la session du premier trimestre de 1865, qui s'ouvrira le lundi 6 février.

MM.

Bruneau-Bucaille, Casimir, propriétaire à Montsoreau.

Du Reau, Paul, propriétaire à la Salle-de-Vihiers.

Charruault, Désiré, propriétaire à Coron.

Un déplorable accident est arrivé, mardi, à l'Ecole des arts et métiers d'Angers, vers huit heures du matin.

Le nommé Lanoë, Joseph, âgé de 27 ans, originaire de Rennes, couvreur, était monté sur la toiture de l'Ecole des arts, lorsqu'une échelle dont il se servait, qui était mal assujettie, se détacha d'un autre engin de même nature auquel elle s'était adaptée, et entraîna dans sa chute le malheureux ouvrier qui fut précipité sur le sol d'une hauteur de douze mètres environ.

Transporté immédiatement à l'hospice, le médecin appelé à lui donner des soins constata qu'il avait une jambe fracturée, de fortes contusions à la face et une blessure à la tête. Sa position n'est pas désespérée.

On lit dans le *Mémorial nantais* :

Plusieurs orages ont éclaté, dans la nuit du 1^{er} février, sur toute notre vallée. Vers quatre heures du matin, quelques coups de tonnerre très-violents ont réveillé les habitants de notre ville et la pluie qui a tombé à torrents toute la nuit a continué pendant la journée. Tous les cours d'eau grossissent et la Loire coule à pleins bords; un prochain et terrible débordement est à redouter.

Jendi soir, dit le *Journal de Tours*, entre quatre et cinq heures, des mulets trainant à la remorque des bateaux chargés de marchandises, ont décroché les amarres du bateau-lavoir appartenant à M. Brochet.

Le bateau s'en allait déjà à la dérive, et était sur le point d'atteindre le pont suspendu Bonaparte, lorsque de courageux bateliers ont cerné ledit bateau-lavoir et sont parvenus à le ramener au port.

Sans le dévouement de ces braves ouvriers, on aurait eu à déplorer de graves malheurs; il y avait un personnel de dix à quinze laveuses, qui commençaient déjà à jeter des cris de désespérées.

Le 28 janvier, un train de marchandises, parti de Châtellerault à 11 heures du matin, a déraillé à la station de la Tricherie. Trois voitures sont sorties de la voie, par suite de la rupture d'un bout de rail à l'aiguille.

Aucun des employés n'a été blessé. La circulation était rétablie à trois heures du soir.

L'accident n'a donné lieu qu'à un retard de

deux heures dans l'arrivée d'un train de voyageurs, qui ont pu être dirigés sur Poitiers par l'express.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Vente des obligations de la Compagnie dans les gares et stations du réseau.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer le public qu'à dater de ce jour, des obligations de 3 0/0 de la Compagnie d'Orléans pourront être achetées dans les gares et stations du réseau.

Les obligations nominatives ou au porteur, rapportant 15 francs d'intérêt par an et remboursables à 500 francs, par voie de tirage au sort, pendant la durée de la concession, seront cédées, sans aucuns frais, à des cours qui seront affichés dans les gares.

Les demandes d'obligations seront remises aux chefs de gare avec le montant de ces obligations, contre un reçu provisoire.

Les titres seront délivrés aux acquéreurs dans un délai de quinze jours, moyennant la restitution du reçu provisoire.

Paris, le 1^{er} décembre 1864.

Le Directeur, E. SOLAGROUP.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une adresse de la noblesse de Moscou assure le czar de son dévouement, et lui demande de compléter l'édifice en convoquant une assemblée générale élue par la nation pour discuter les besoins communs de l'empire. « Sa Majesté, dit l'Adresse, apprendra ainsi les besoins du pays dans une véritable lumière, donnera confiance en l'administration, et obtiendra l'observation minutieuse de la loi par tous. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 33, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée : 1° du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

BOURSE DU 2 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 66 95.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 95 75.

BOURSE DU 3 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 67 10.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, et de M^e RULLIER, notaire à Doué.

VENTE PAR LICITATION, DE DIVERS BIENS IMMEUBLES CONSISTANT EN TERRE ET VIGNES

Situées communes de Douces et de Brossay.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 février 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e RULLIER, notaire à Doué, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 29 décembre 1864, enregistré et signifié;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o André Rangeard-Jamin, charron, demeurant à la Rousselière, commune des Ulmes; 2^o René Rangeard, cultivateur, demeurant à la Rue, commune des Ulmes; 3^o Marie Rangeard, veuve du sieur Michel Razin, cultivateur, demeurant ladite dame à Chandeli-veau, commune de Montreuil-Bellay; ayant, les sus-nommés, M^e Jules Coulbault, pour avoué;

En présence de : 1^o Michel Rangeard-Guerecheau, cultivateur, demeurant à Douces; 2^o Antoine Rangeard-Pouteau, cultivateur, demeurant à Douces; 3^o M. Taureau, notaire à Doué, au nom et comme mandataire spécial de demoiselle Jeanne Rangeard, ayant demeuré à Brossay, actuellement à l'asile d'aliénés de Saint-Gemmes-sur-Loire, nommé à cette fonction par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 17 décembre 1864, enregistrée, aux termes de l'art. 36 de la loi du 30

juin 1838, ayant M^e Bodin pour avoué, ou eux dûment appelés; Il sera procédé, le dimanche 26 février 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Rullier, notaire à Doué, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Et mises à prix.

Commune de Douces.

PREMIER LOT.

Un morceau de terre, à la Butte, contenant treize ares vingt centiares, joignant au levant Antoine Rangeard, au midi l'ancien chemin de Montreuil, au nord Pean, Mise à prix..... 60 f.

2^e LOT.

Six ares soixante centiares de terre, sous la Haie, joignant au midi André Delaveau, au nord Pinguet, grevés d'une rente de trente litres qua-

A reporter... 60

Report.... 60 f.

tre-vingt-quinze centiares de blé froment.

Mise à prix, en sus de la rente..... 20

3^e LOT.

Huit ares quatre-vingts centiares de terre, aux Gaillards, joignant au levant Etienne Reullier, au midi M^{me} veuve Guerecheau, au couchant Beaumont.

Mise à prix..... 100

4^e LOT.

Treize ares vingt centiares de terre, à la Croix-Mordret, joignant au couchant un chemin, au midi Augustin Bazille, au nord Aubé.

Mise à prix..... 250

5^e LOT.

Trente-neuf ares soixante centiares de terre,

A reporter... 430

Report... 430 f.

à la Croix-Mordret, joignant au levant Gaultier-Proust, au couchant la route du Puy, au midi Gaultier-Jamin et Péan-Gaultier, au nord les héritiers Robin.

Mise à prix..... 360

6^e LOT.

Cinquante-deux ares quatre-vingts centiares de terre, à la Croix-Mordret, joignant au levant Etienne David, au couchant la route du Puy, au midi Gabillard, au nord Reverdy.

Mise à prix..... 600

7^e LOT.

Vingt-deux ares de terre, à la Croix-Mordret, joignant au couchant la route du Puy-Notre-Dame, au midi Beausse-Gaultier, au nord Robin, grevés

A reporter... 1,390

Report... 1,390 f.

d'une rente de trente-un litres vingt-cinq centilitres de méteil, payable au Puy-Notre-Dame, au domicile du sieur Carré.
Mise à prix, en sus de la rente..... 100

8° LOT.
 Soixante-six ares de terre en luzerne, aux Fourneaux, joignant au levant M. Guitard, au couchant le chemin des Perrières, au midi Beausse-Gaultier.
Mise à prix..... 400

9° LOT.
 Vingt-deux ares de terre en luzerne, aux Charbonnières, joignant au levant Retiveau, au couchant Proust-Frapperie, au nord Gaultier, grevés d'une rente de douze litres trente-huit centilitres de froment.
Mise à prix, en sus de la rente..... 100

10° LOT.
 Vingt-deux ares de terre, au même lieu, joignant au couchant René Péan, au midi Beausse-Gaultier, au nord Borit, grevés d'une rente de douze litres trente-huit centilitres de froment.
Mise à prix, en sus de la rente..... 100

11° LOT.
 Trente ares quatre-vingts centiares de terre en luzerne, sur la Levée, joignant au couchant et au midi des chemins, au nord Robin-Maillet.
Mise à prix..... 200

12° LOT.
 Trente-cinq ares vingt centiares de vigne, à la Cocquerie, joignant au levant Beausse-Gaultier, au couchant les frères Froger, au midi un chemin, au nord Pouleau, grevés d'une rente de trente-sept litres dix-sept centilitres de froment.
Mise à prix, en sus de la rente..... 500

13° LOT.
 Treize ares vingt centiares de vigne, à la Levée, joignant au levant Proust-Frapperie, au couchant Marquet-Cochéau, au midi un chemin, au nord Marie, grevés d'une rente de douze litres trente-huit centilitres de froment.
Mise à prix, en sus de la rente..... 100

14° LOT.
 Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, au Chillou-Rionneau, joignant au levant la veuve Guillon-Violleau, au couchant Robin-Fillon, au midi M. Allain.
Mise à prix..... 60

15° LOT.
 Quatre ares quarante centiares de vigne, aux Chirons, joignant au levant Girault-Vaslin, au couchant les héritiers Delaveau, au nord un sentier.
Mise à prix..... 50

16° LOT.
 Six ares soixante centiares de terre, à la Fourche, joignant au midi Marquet, au nord un chemin, et au couchant Billy-Gasté.
Mise à prix..... 20

A reporter... 3,020

Report... 3,020 f.

17° LOT.
 Onze ares de vigne, à la Maugeais, joignant au levant René Guerecheau, au midi Robin-Péan, au couchant les héritiers Priou-Bascher, grevés d'une rente de vingt-cinq litres trente-cinq centilitres de blé froment.
Mise à prix, en sus de la rente..... 125

18° LOT.
 Deux ares vingt centiares de vigne, à la Maugeais, joignant au levant Proust-Hunault, au couchant Marquet-Chenuau.
Mise à prix..... 25

19° LOT.
 Trois ares trente centiares de vigne, aux Chauffeaux, joignant au levant André Jamin-Vraie, au couchant Germain Beausse, au midi André Guerecheau, au nord Lemardelay, grevés d'une rente de cinquante centimes en numéraire.
Mise à prix, en sus de la rente..... 45

20° LOT.
 Six ares soixante centiares de vigne, au Chillou, joignant au levant Pinguet, au couchant Etienne Reullier, au midi Michel Rangeard, au nord un chemin, grevés d'une rente de six litres de froment.
Mise à prix, en sus de la rente..... 80

21° LOT.
 Commune de Brossay.
 Six ares soixante centiares de terre, à la Claie, joignant au levant Jamin, au couchant André Chenuau, au nord M^{me} Durocher, grevés d'une rente de six litres dix-huit centilitres de blé froment.
Mise à prix, en sus de la rente..... 10

Total des mises à prix, trois mille trois cent cinq francs..... 3,505 f.

Les immeubles ci-dessus désignés dépendent de la succession du sieur Augustin Rangeard, en son vivant cultivateur, demeurant à Douces, où il est décédé; ils seront mis en vente sur les mises à prix sus-indiquées, fixées par le jugement susdaté, outre les charges et conditions insérées au cahier des charges rédigé par M^r Rullier et déposé en son étude.
 S'adresser, pour tous renseignements :
 1° A M^r RULLIER, notaire à Doué;
 2° A M^r COULBAULT, avoué poursuivant la vente;
 3° A M^r BODIN, avoué colicitant.
 Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 2 février 1865.
 (59) Signé : COULBAULT.

Etudes de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE
 Aux enchères publiques,
 DE
DIVERS IMMEUBLES
 Situés communes de Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé et Chacé,
 Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Roy de la Roche-Parnay, décédé à Saint-Cyr-en-Bourg.
 L'adjudication aura lieu le dimanche 19 février 1865, à midi, à Saint-

Cyr-en-Bourg, en la maison qu'habitait M. Roy de la Roche-Parnay, par le ministère de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

DÉSIGNATION.

Art. 1^{er}. Une propriété, appelée Nerleu, située à Saint-Cyr-en-Bourg, près Saumur. Cette propriété, d'agrément et de revenu, comprend une maison de maître, servitudes, caves, pavillon, cour, serre, volière et autres dépendances; deux jardins et vignes, contenant 4 hectares 7 ares 11 centiares, nos 1286, 1287, 1288 et 1289 pour partie, section B du plan cadastral.
Mise à prix... 52,800 fr.

Art. 2. Un hectare 44 ares 6 centiares de vigne, à prendre du côté du nord, dans le clos des Bourgeoises, même commune.
Mise à prix... 4,715 fr.

Art. 3. Soixante-neuf ares 50 centiares de vigne, à prendre du côté du midi, dans le clos des Bourgeoises, dite commune, séparés du surplus porté à l'article précédent par des bornes plantées en ligne droite.
Mise à prix... 2,275 fr.

Art. 4. Trente-cinq ares de vigne, au Champ-Picard, canton de la Sablonnière, commune de Brézé, n° 2551 de la section C du plan cadastral.
Mise à prix... 400 fr.

Art. 5. Cinquante-huit ares 50 centiares de pré, au canton du Marais-Piron, commune de Chacé, n° 175, section F du plan.
Mise à prix... 2,000 fr.

Total des mises à prix, 42,190 fr.

Aux termes du jugement ordonnant la vente, si la propriété de Nerleu ne peut être vendue en un seul lot, elle sera mise en vente en quatre lots. (Voir, pour leur composition, les affiches et le cahier des charges, déposés chez M^r CLOUARD, notaire.)
 S'adresser, pour plus amples renseignements, soit audit M^r CLOUARD, notaire à Saumur, soit à M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.
 Pour insertion sommaire,
 (27) BEAUREPAIRE.

Etude de M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Demande en séparation de Biens.

D'un exploit de Milon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 31 janvier 1865, enregistré,
 Il résulte que :
 M^{me} Aimée Busson, épouse de M. Amand Couineau, tailleur de pierres, demeurant à Montreuil-Bellay, ayant pour avoué constitué M^r Beaurepaire, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens.
 Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.
 Saumur, 1^{er} février 1865.
 (60) BEAUREPAIRE.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° UNE MAISON NEUVE, sise à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas; cour, remise, écurie;
 2° UNE MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, remise et écurie;
 3° UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Chouetterie, comprenant six chambres à feu;
 4° UNE MAISON, sise à Saumur, rue Royale;
 5° UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^r CLOUARD, notaire.

Etude de M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
 UNE PETITE CLOSERIE

NOMMÉE

CHAMP-PELÉ
 Commune de Villebernier.

S'adresser audit notaire. (61)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{me} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^r LAUMONIER. (45)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX

Le samedi 11 février 1865, à midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, par le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères de 5 chevaux provenant de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Le Receveur des Domaines,
 (62) Z. JANNETEAU.

M. S. CHAMBOURDON, marchand de fers, successeur de M. DAGET-ARNAUDEAU, DEMANDE UN EMPLOYÉ CAPABLE. (42)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 18 février 1865, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (49)

A VENDRE

Pour 700 francs

Une BELLE ET BONNE CALÈCHE sortie d'un des premiers ateliers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

TIRAGE DE 1865

Plusieurs pères de famille ont ouvert une bourse commune en l'étude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

AVIS.

Une maison de Commerce demandée un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIE DU SANG.

TRESOR DE LA SANTÉ

GRAINE de MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande),

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

VIENT DE PARAITRE,

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

Vient de paraître,

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a reçu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
 En mairie de Saumur, le